

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 09 Septembre 2016

L'an deux mil seize, le 09 Septembre à 20 heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de *M. Philippe OBADIA*, *Maire Les Barils*, dûment convoqués.

Présents : MM. Patrick PAUCHET, Patrick JOUBERT, Alain BRUNET, Gilles MARTIN, Michèle POTIER, Hubert PRIVÉ, Alain RATTIER, Bruno TRIBOY, Mauricette VERHULST-VUILLEMIN.

Secrétaire de séance : Mauricette Verhulst-Vuillemin

M. le Maire ouvre son 23ème conseil.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu

Délibération:

- Renouvellement du photocopieur
- Redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz
- Bilan des activités de « Les Barils-Loisirs depuis 2014
- Informations sur le PLU
- Projet d'achat de l'Auberge des Barils
- Projet de réglementation du stationnement à proximité de Center Parcs
- Point sur le ramassage des ordures ménagères
- Prolifération des chats errants
- Questions diverses

- Approbation du dernier compte rendu

Il est donné lecture du précédent compte rendu.

Le cadran solaire a été restauré par M. Berthout mais la plaque de l'église n'a pu l'être en raison de sa vétusté.

La délibération prise pour créer un emploi permanent à compter du 01.09.2016 est annulée compte tenu qu'Olivier Levannier n'a pas souhaité renouveler son contrat.

Il est approuvé le compte rendu de la réunion du 8 juillet 2016 à l'unanimité.

- Délibération - Renouvellement du photocopieur

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été décidé de changer l'actuel photocopieur présentant des dysfonctionnements pour un matériel plus performant pour les mêmes conditions d'utilisation, ce qui permettra également de supprimer le fax. Il est présenté l'offre de la Ste TOSHIBA représentant une économie de 18 % annuellement par rapport au contrat actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte la proposition de la Société TOSHIBA pour la location d'un photocopieur

Pour un montant mensuel de 122.86 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer le dit contrat et tous documents nécessaires.

Les dépenses sont inscrites au budget en section de fonctionnement -compte 611.

- Délibération - Redevance transport et distribution gaz

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du décret n°2007-606 du 25/04/2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

De fixer le montant de la redevance de gaz au taux maximum en fonction des linéaires exprimés en mètres, arrêtés au 31 décembre de l'année précédente,

-Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

-le montant de la redevance doit être ramené au prorata de la date de délibération, si celle-ci a été prise dans le courant de l'année pour laquelle la redevance est due.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

- Bilan des activités de « Les Barils-Loisirs depuis 2014

M. le Maire relate brièvement l'historique de la création de l'Association ayant pour but de relancer les manifestations et festivités. Que ce soit le Comité des Fêtes ou les Barils Loisirs, les membres ont organisé avec succès la fête communale malgré un manque de bénévoles, ce qui pose un réel problème. Il souhaite que la fête communale soit maintenue et propose, si toutefois, l'Association n'était plus active, qu'elle soit organisée par les membres du conseil. M. le Maire rappelle que la commune organise déjà le repas des anciens, le Noël des enfants, la galette des Rois, la chasse aux œufs, le 14 juillet.

En raison de la surcharge de travail due au manque de bénévoles, Gilles Martin fait part de la démission des membres de l'Association.

Une réunion publique sera prévue au mois de novembre prochain pour constituer un nouveau comité des fêtes.

-Plan local d'Urbanisme

M. le Maire rend compte de la dernière réunion avec le Cabinet d'Etudes pour présenter le bilan du diagnostic dans le but de préparer le PADD définissant les grandes orientations d'aménagement de la commune à l'horizon des dix prochaines années, en matière de préservation de l'environnement et d'urbanisation.

Une réunion publique est prévue le 09 décembre à 18 heures.

-Projet d'achat de l'Auberge des Barils

M. le Maire fait part de la mise en vente par M. Mme Christophe DAVID du fond de commerce et de ses murs. Il rappelle l'importance de pouvoir conserver ce type de commerce dans le bourg et qu'il serait judicieux de se porter acquéreur. En devenant propriétaire, la commune pourrait ainsi soumettre un cahier des charges au futur gérant.

Un premier contact a eu lieu avec Mme Marion Guenette du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton pour lui présenter le projet et nous informer des aides financières éventuelles. Un rdv est fixé avec un conseiller entreprise de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Verneuil pour lui préciser le type d'activités que nous souhaiterions et qu'il serait judicieux de développer par rapport au marché actuel et au type de clientèle du territoire.

Hubert Privé précise que nous avons une référence sur notre secteur notamment pour le Restaurant de Francheville et de Chennebrun.

Le Conseil, à l'unanimité approuve ce projet.

- Projet de réglementation du stationnement à proximité de Center Parcs

Afin d'éviter le stationnement aux alentours de Center Parcs, et par conséquent les entrées frauduleuses, il est décidé de prendre un arrêté d'interdiction de stationner rue de la Flouterie, Chemin de Bel Air, Rue de Center Parcs. La C.C.P.V. prend en charge la pose des panneaux.

- Point sur le ramassage des ordures ménagères

Un certain nombre de problèmes se résout progressivement. Quelques points subsistent notamment pour les résidences secondaires et les impasses où le service de ramassage ne peut pas accéder. Certains habitants ont accepté d'avoir un container individuel qui restera sur le point de collecte.

- Prolifération des chats errants

A l'issue d'un débat, il est décidé de prendre un arrêté pour procéder à la capture des chats en état de divagation dans les lieux publics afin de permettre leur stérilisation.

Questions diverses

1. Hubert Privé rend compte de la réunion de sécurité tenue à Center Parcs dans le cadre du plan Vigipirate.

2. La qualité des plans de fleurs achetés chez M. Bourgeois a en partie contribué à l'embellissement de notre village cet été.

3. Un contrat d'une durée d'un mois a été signé avec la personne remplaçant Olivier Levannier. Ne disposant de moyen de locomotion, elle avait demandé si elle pouvait disposer du véhicule de la commune de son domicile à son lieu de travail. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de limiter l'autorisation d'utilisation du véhicule pour les activités professionnelles de la commune.

4. Un nom a été trouvé pour la nouvelle communauté de communes soit -Interco Normandie Sud-Eure. Le Conseil n'approuve pas ce choix.

5. Il est présenté le projet de la maquette de la girouette qui est adopté.

6. M. le Maire fait part qu'il a reçu M. Pittet de Groupama pour nous proposer un contrat. Il est demandé à Patrick Joubert d'étudier le dossier et d'effectuer un comparatif avec le contrat actuel.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h38.

PROCHAIN CONSEIL PREVU LE 07 OCTOBRE 2016 à 20h.